

Département de la Haute-Saône

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LURE

DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de SAINT GERMAIN

Document graphique
Nord de la commune au 1 / 2 000 ème

Pièce n° 4.3.22.1

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 26.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : Pessier Jules-Denis - 70013 VESOUL
Tél : 03 83 94 47 47 - Fax : 03 83 94 31 69
mairie@stgermain-sg.com
Tél : 03 83 93 52 20 - mairie@stgermain-sg.com

0 m 20 m 40 m 60 m 100 m
*Origine cadastre (C) - COPIF - Droits de l'Etat réservés - 2012
Plan cadastral actualisé en avril 2016

Légende

— Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

- ZONES URBAINES**
- U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
 - Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.
 - Un Secteur de la zone U soumis à des conditions particulières ou à des risques inondations par remontée de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRI).
 - Uj Secteur de jardin soumis à des conditions particulières d'occupations des sols.
 - UX Zone urbaine à vocation d'activités économiques.
 - UXn Secteur de la zone UX soumis à des conditions particulières ou à des risques inondations par remontée de nappes ou en lien avec des données de la DDT (hors atlas du Rahin, PSS, ou PPRI).
 - UXa Secteur de la zone UX où l'industrie est interdite.


- ZONES A URBANISER**
- 1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.
 - 1AU₁ Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP).
 - 1AU₂ Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'équipements publics.

- ZONES AGRICOLES**
- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 - Ak Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
 - Ac Secteur de la zone A soumis à des protections de captage.

- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
 - NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.

- Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
 - Exploitations agricoles.
 - ★ ICPE soumis à autorisation (pour information).
 - Emplacements réservés et numéro d'opération.
- Secteurs concernés par des risques et nuisances**
- Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).
 - Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et/ou éléments de paysage à protéger au titre des articles R.123-11 h) et i), L.151-19 et L.151-23**
- Cours d'eau, plans d'eau.
 - Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.



N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (m²)
22.1	Aménagement du carrefour de la RD78 et de l'impasse des Arbres	Commune	404
22.2	Accès à l'étang pour défense incendie	Commune	162
22.3	Elargissement du chemin du Creux Marquis	Commune	2 528
22.4	Accès à l'étang pour défense incendie	Commune	244
22.5	Création d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau pluviale depuis le chemin de la Louvière jusqu'à la rue de Lanténot	Commune	221
22.6	Servitude de passage d'un tuyau d'alimentation en eau potable	Commune	2 191
22.7	Elargissement à 8m du chemin rural dit 'des Champs Paris'	Commune	649
22.8	Elargissement à 8m du chemin rural dit 'des Têtes de Chat'	Commune	1 976
22.9	Elargissement à 8m du chemin des Mées de Chat (partie Nord)	Commune	627
22.10	Elargissement à 8m du chemin des Têtes de Chat (partie Sud) et aménagement du carrefour avec la RD 314	Commune	2 134
22.11	Création d'un parking le long de la RD486	Commune	74
22.12	Création d'une allée piétonne de 2m de large pour rejoindre la zone 1AU22.2	Commune	200
22.13	Elargissement à 10m de la route du Rang Dragon	Commune	2 181
22.14	Création d'un chemin d'accès à la zone artisanale d'une largeur de 8m	Commune	228
22.15	Création d'un bassin de rétention	Commune	5 884
22.16	Création d'un accès d'entretien du bassin de 3m	Commune	248
22.17	Création de servitudes de passage pour permettre les écoulements d'eaux pluviales	Commune	1 733
22.18	Création d'un chemin piéton de 2m pour rejoindre la Zone NL	Commune	145
22.19	Création d'un bassin de rétention	Commune	2 393
22.20	Réserve incendie (implantation d'un réservoir de 120m³)	Commune	92
22.21	Agrandissement du cimetière	Commune	1 586
22.22	Création d'une allée piétonne de 2m pour rejoindre la zone NL	Commune	133
22.23	Création d'une réserve incendie (implantation d'un réservoir de 120m³)	Commune	224
22.24	Aménagement du carrefour entre la RD 486 et la RD 72	Commune	230
22.25	Aménagement du carrefour de la RD 486 avec la RD 72	Commune	170
22.26	Agrandissement du pôle éducatif	Commune	1 989
22.27	Aménagement du carrefour route de Lure/rue des Vosges avec la RD 132	Commune	166